
Adresse du comité de surveillance du district de Romorantin (Loir-et-Cher), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance du district de Romorantin (Loir-et-Cher), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 237-238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18206_t1_0237_0000_9

Fichier pdf généré le 04/10/2019

horreurs qu'avec mépris, les premières informations leur décélèrent d'abord les grands coupables, ils reconnurent un nommé Rigueur, officier municipal, Hugue, administrateur de district, Berthet, juge de paix, ils les firent incarcérer et le comité révolutionnaire recueille actuellement à addition les crimes qu'on a à leur reprocher et dont vous serez instruits.

Citoyens Représentans, la commune de Lons-le-Saunier, délivrée du joug odieux des aristocrates et des scélérats, la commune de Lons-le-Saunier régénérée par les soins bien-faisans de vos précieux collègues, dignes de l'importante mission que vous leur avés confiés, sera ce qu'elle a été dès l'aurore de la Révolution, ce qu'elle sera toujours pour le soutien de la République, une et indivisible.

Comptés, Représentans, sur ces hommes vertueux qui ont su se préserver du poison des scélérats, fléaux des ennemis du peuple, ils ont pris l'engagement solennel de les écraser, et ils ne puiseront leurs moyens que dans la loi, que dans les travaux de la Convention nationale, qu'ils ne cesseront jamais de reconnoître pour le centre de l'autorité suprême, le point de ralliement où tout doit aboutir.

Forts de ces principes que nous professerons jusqu'à notre dernier soupir, nous espérons, Représentans, qu'en appesantissant la justice nationale sur les coupables auteurs de tant de crimes, vous rendrés aux vrais républicains de la commune de Lons-le-Saunier, la sécurité et le bonheur que quelques intriguans leur avoient arrachés depuis trop longtems.

Cette société offre à la Convention nationale son adhésion unanime aux principes consignés dans son adresse au peuple français.

Suivent 200 signatures.

9

Les huit sections de la commune de Rennes [Ille-et-Vilaine], annoncent à la Convention que sa dernière Adresse au peuple français a été reçue avec joie et enthousiasme par tous les citoyens de cette commune. Sûreté, justice, humanité, plus de terreur que pour les ennemis de la République; tels sont, disent-ils, vos principes et les nôtres; maintenez le gouvernement révolutionnaire tant que le salut public l'exigera, mais que votre surveillance écarte l'arbitraire. Ils déclarent que la Convention mérite toute leur reconnaissance, protestent de leur soumission aux lois et de leur inviolable attachement à la Convention, unique point de ralliement de tous les vrais Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

(35) P.-V., XLIX, 172.

[Les huit sections de Rennes à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (36)

Legislateurs,

Votre adresse au peuple français à été reçue, avec joie et enthousiasme dans toutes les sections de notre commune et inscrite sur leurs registres.

Sûreté, justice, humanité; plus de terreur que pour les ennemis de la République, voilà Représentans, ce que vous consacrerez dans votre proclamation et ce sont les principes que nous avons toujours professé et juré de maintenir que notre gouvernement soit révolutionnaire tant que le salut public l'exigera; mais que vos décrets et votre surveillance en écartent l'arbitraire.

Forçons les nations à admirer nos lois, que l'union, l'ordre et l'harmonie cimentent notre république et l'établissent sur les bases inébranlables de la liberté et l'égalité. Citoyens Représentans, vous méritez la reconnaissance de la nation entière. Les habitans de Rennes vous le déclarent solennellement, ils vous donnent l'assurance de leur soumission aux lois et de leur attachement inviolable à la Convention nationale, unique point de ralliement de tous les vrais français. Vive la République! vive la Convention nationale.

LEPERDET, maire, J.-N. CHESNEL, agent national, GODEFROY, président de la section des défenseurs de la patrie et 364 autres signatures, dont celles de 8 notables, de 5 officiers municipaux et de 5 vétérans.

10

Les membres composant le comité de surveillance du district de Romorantin [Loir-et-Cher]^a, les citoyens composant la section Le Peletier, de Reims [Marne]^b, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont entendu avec le plus vif intérêt la lecture de son Adresse aux Français, ils l'invitent à rester à son poste et l'assurent qu'ils la regarderont toujours comme le centre de leur réunion.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

a

[Les membres composant le comité de surveillance révolutionnaire du district de Romorantin à la Convention nationale, le 19 brumaire an III] (38)

(36) C 326, pl. 1418, p. 4. Bull., 25 brum.

(37) P.-V., XLIX, 172.

(38) C 324, pl. 1397, p. 15.

Législateurs,

Nous avons entendu avec le plus vif intérêt la lecture de votre adresse au peuple français; nous avons applaudi avec transport aux principes qu'elle contient et qui ont toujours été les nôtres. Nous nous efforcerons sans cesse de les propager, et nous regarderons comme nos ennemis tous ceux qui en professeront de contraire. Ce sublime ouvrage nous a pénétré de reconnaissance et d'admiration. Continuez sages législateurs vos glorieux travaux, restez fermes et inébranlables à votre poste jusqu'à ce que vous ayez affermi le bonheur du peuple français sur les bases impérissables de la liberté et de l'égalité. Vous ne cesserez jamais d'être le centre de notre réunion et notre cri de ralliement sera toujours vive la République, vive la Convention.

Suivent 9 signatures.

b

[*Les citoyens de la section Le Peletier de Reims à la Convention nationale, le 11 brumaire an III*] (39)

Représentants,

Votre adresse au peuple français a été lue hier dans l'assemblée décadaire de notre section, et, comme tous les bons français, nous avons applaudi avec transport aux principes qu'elle contient; parce que nous sommes persuadés qu'ils assurent à jamais la gloire et le bonheur de la patrie.

Pénétrés des mêmes sentiments que toutes les sections de Paris, nous jurons d'être toujours debout pour écraser les tyrans, sous quelques formes qu'ils se présentent, de surveiller ces intrigants qui ne se couvrent du manteau du patriotisme que pour accaparer les places lucratives de la Révolution. Nous jurons de poursuivre sans relâche ces hommes sanguinaires qui ne cherchent à remettre la terreur à l'ordre du jour que pour comprimer l'indignation générale qui les poursuit et échapper aux justes châtimens qu'ils méritent. Nous jurons enfin de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention et de dénoncer quiconque aurait l'audace de vouloir rivaliser avec elle. Nous adhérons au surplus de coeur et d'esprit à l'adresse de la section Le Pelletier dont vous avez ordonné l'insertion au bulletin parce qu'elle exprime les sentiments qui nous animent et qui doivent toujours diriger de véritables républicains.

Vive la Convention.

Suivent 15 signatures.

11

Les citoyens composant la société populaire de Pithiviers, département du Loiret^a; ceux composant la société populaire de Conches, district d'Evreux, département de l'Eure^b, félicitent la Convention d'avoir fait succéder au régime affreux de la terreur le règne des principes de justice et d'humanité qu'elle a développés dans son Adresse au peuple français; ils la conjurent de rester unie. Paix aux bons citoyens, guerre aux tyrans, mort aux conspirateurs, soumission à la Convention, telle est l'expression de leurs sentimens. Vous avez juré, ajoutent-ils, le bonheur du peuple, soyez fiers de cet engagement, tenez-le, et vos noms immortels seront couverts de bénédictions.

Mention honorable, insertion au bulletin (40).

a

[*Les citoyens de la société populaire de Pithiviers à la Convention nationale, le 9 brumaire an III*] (41)

Représentans du peuple,

Il est légitime l'hommage que nous rendons aux vérités éternelles que vous avez consacrées dans votre adresse au peuple français. Ce flambeau des républicains nous fait entrevoir l'aurore de la félicité publique. Par lui seront chassées les intrigues, les dissensions et les querelles intestines. En assurant le règne de la justice et bannissant la terreur, il anéantira toutes les factions et la République sera consolidée.

Représentans, vous avez juré le bonheur du peuple; soyez fiers de cet engagement, tenez le et vos noms immortels seront couverts de bénédictions.

Vive la Convention nationale! Vive la République.

Suivent 55 signatures.

b

[*Les citoyens de la société populaire de Conches à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (42)

Égalité, Liberté, Fraternité, ou la Mort

Citoyens representans,

Nous applaudissons aux principes contenus dans votre proclamation au peuple français. Que deviendrait le corps social si les membres

(40) P.-V., XLIX, 172. Ces deux adresses sont déjà mentionnées ci-dessus, *Arch. Parl.*, 25 brum., n° 2.

(41) C 326, pl. 1418, p. 6.

(42) C 326, pl. 1418, p. 7.

(39) C 326, pl. 1418, p. 5.